

Finances fédérales 1958

Jacques Parizeau

Volume 35, numéro 2, juillet–septembre 1959

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001467ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001467ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Parizeau, J. (1959). Finances fédérales 1958. *L'Actualité économique*, 35(2), 307–319. <https://doi.org/10.7202/1001467ar>

Commentaires

Finances fédérales 1958 L'année fiscale qui s'est terminée le 31 mars 1959 a été placée toute entière sous le signe d'une reprise lente et difficile des affaires. Alors qu'au printemps de 1958, les signes d'un relèvement rapide se multipliaient, l'été a reflété une faiblesse de l'activité économique qui a fait tourner court les espoirs. Ce n'est qu'à la fin de 1958 et au début de 1959 que l'on a retrouvé un rythme soutenu d'expansion.

Les comptes publics de l'exercice fiscal 1958-59 traduisent en même temps le niveau déprimé de l'économie et la politique de dépenses de l'État. Il est entendu que dans les développements qui suivent, on a tenu compte des dépenses et des recettes de la caisse de sécurité de la vieillesse. Nos données diffèrent donc légèrement de celles qui sont présentées par le ministre des Finances.

Les recettes sont tombées de 274 millions de dollars, soit d'environ 5 p.c. Une telle chute n'est pas entièrement imputable à la récession. Les réductions supplémentaires accordées par le ministre des Finances en décembre 1957 sont responsables, semble-t-il, d'environ la moitié de la réduction. De toutes façons, la diminution est moins forte que prévue.

Elle n'en est pas moins très inégale. Les recettes au titre de l'impôt sur les revenus des sociétés sont tombées de 16 p.c., ce qui n'a rien d'étonnant si l'on tient compte du fléchissement brutal des profits des compagnies, qui a atteint son point ultime au milieu de 1958. La diminution des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers a fléchi d'un peu plus de 100 millions de dollars,

Tableau I
Recettes budgétaires fédérales et déficits, 1953-54 à 1958-59
 (en millions de dollars)

| | 1953- 1954 | 1954- 1955 | 1955- 1956 | 1956- 1957 | 1957- 1958 | 1958- 1959 | Diffé- rence de 1958-59 sur 1957-58 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---|
| Recettes fiscales | | | | | | | |
| Impôts sur les revenus: | | | | | | | |
| Particuliers ¹ | 1,278.4 | 1,284.3 | 1,281.1 | 1,525.5 | 1,634.8 | 1,519.0 | -115.8 |
| Sociétés commerciales ² | 1,246.8 | 1,066.6 | 1,081.0 | 1,335.6 | 1,295.5 | 1,084.0 | -211.5 |
| Intérêts, dividendes, etc..... | 53.8 | 61.3 | 66.2 | 76.4 | 64.3 | 60.0 | - 4.3 |
| Total..... | 2,579.0 | 2,412.2 | 2,428.3 | 2,937.5 | 2,994.6 | 2,663.0 | -331.6 |
| Impôts sur les successions..... | 59.1 | 44.8 | 66.6 | 79.7 | 71.6 | 73.0 | + 1.4 |
| Droits de douanes..... | 407.3 | 397.2 | 481.2 | 549.1 | 498.1 | 486.0 | - 12.1 |
| Taxe générale de vente ³ | 734.1 | 715.8 | 801.9 | 896.4 | 879.0 | 867.0 | - 13.0 |
| Droits d'accise: | | | | | | | |
| Spiritueux, malt et bière..... | 133.0 | 130.1 | 141.9 | 153.4 | 171.9 | 180.8 | — |
| Cigarettes, cigares et tabac..... | 97.0 | 100.8 | 110.4 | 121.1 | 131.7 | 141.0 | — |
| (-) remboursements..... | - 3.3 | - 4.4 | - 2.9 | - 3.1 | - 3.5 | - 4.2 | — |
| Total..... | 226.7 | 226.5 | 249.4 | 271.4 | 300.1 | 317.6 | + 17.5 |
| Taxes d'accise: | | | | | | | |
| Cigarettes, cigares et tabac..... | 113.2 | 114.5 | 126.9 | 132.3 | 142.4 | 150.0 | — |
| Automobiles, pneus, etc..... | 106.1 | 81.8 | 77.0 | 79.7 | 72.3 | 60.4 | — |
| Téléviseurs, radios, lampes et phonos..... | 16.8 | 21.5 | 22.8 | 19.0 | 16.9 | 17.5 | — |
| Bonbons, gommages à mâcher, boissons gazeuses..... | 24.5 | 18.1 | 17.9 | 18.8 | 1.3 | — | — |
| Autres..... | 37.0 | 16.9 | 16.5 | 18.4 | 17.2 | 18.0 | — |
| (-) remboursements..... | - 1.6 | - 0.8 | - 0.4 | - 1.1 | - 0.7 | - 3.5 | — |
| Total..... | 296.0 | 252.0 | 260.7 | 267.1 | 249.4 | 249.4 | — |
| Taxe sur les primes d'assurances... Autres recettes fiscales..... | 13.8 0.7 | 14.5 1.0 | 15.5 1.3 | 16.7 1.6 | — 1.5 | — 1.2 | — — |
| Recettes non fiscales | | | | | | | |
| Revenus de placement..... | 152.1 | 134.0 | 149.3 | 206.6 | 169.4 | 224.6 | — |
| Recettes postales..... | 111.0 | 131.3 | 137.4 | 145.8 | 152.9 | 156.0 | — |
| Autres recettes non fiscales..... | 129.6 | 84.7 | 117.6 | 106.2 | 103.7 | 116.0 | — |
| Total..... | 392.7 | 350.0 | 404.3 | 458.6 | 426.0 | 496.6 | + 70.6 |
| Recettes totales⁴..... | 4,689.4 | 4,413.5 | 4,716.2 | 5,478.1 | 5,420.3 | 5,146.8 | - 273.5 |
| Déficit ⁴ | — | 169.3 | 19.8 | — | 37.1 | 616.7 | — |

surtout à cause des changements de la loi de l'impôt et fort peu à cause de la récession. Il est remarquable, en effet, que tout au cours de l'année, les revenus personnels ont facilement résisté à la récession: les augmentations de salaires, en particulier, ont largement dépassé l'effet déprimant du chômage. La masse totale de la rémunération du travail s'est accrue moins rapidement, sans doute, qu'au cours des années antérieures, mais, malgré tout, d'un montant significatif.

Les autres contractions sont très faibles. Les droits de douane ont rapporté moins à cause de la diminution des importations.

1. Source: *Documents budgétaires*, publiés en annexe aux discours sur le budget.

2. À cause de l'arrondissement des chiffres, le total indiqué peut varier légèrement avec le total réel.

3. Y compris la partie versée à la caisse de sécurité de la vieillesse.

4. Compte tenu des opérations de la caisse de sécurité de la vieillesse.

Comme cependant les importations les plus touchées par la crise sont celles de biens de production qui souvent entrent en franchise ou sont assez peu taxés, le montant des recettes de la douane ne reflète qu'un très léger recul. La taxe générale de vente a aussi rapporté moins, mais le glissement est à peine perceptible.

À l'opposé, les taxes et droits d'accise sur le tabac et l'alcool ont continué, comme par le passé, de rapporter davantage d'une année à l'autre. La hausse la plus spectaculaire cependant a trait aux revenus de placements qui montent d'un tiers. Il s'agit essentiellement d'un accroissement des intérêts payés par la Société centrale d'Hypothèque et de Logement sur les énormes prêts que le gouvernement lui a consentis au cours de 1958, et davantage encore d'une augmentation des profits de la Banque du Canada. Dans ce dernier cas, le phénomène se comprend tout aussi facilement. La grande conversion des titres d'État s'accompagnait de primes importantes et permettait, en outre, à la Banque d'acquérir des titres dont le taux d'intérêt était beaucoup plus élevé que celui des titres qu'elle avait accumulés.

Les dépenses budgétaires se sont accrues d'une façon notoire, soit de 5.6 p.c. ou d'environ 300 millions de dollars. On remarquera, cependant, qu'en fait, un subterfuge comptable a permis de faire disparaître dans une oubliette plus de 200 millions de dollars de dépenses, si bien que l'augmentation avouée est inférieure à l'augmentation réelle.

Il s'agit, en effet, de la manipulation des dépenses de la défense nationale. Le budget révèle que, au cours de l'année écoulée, les dépenses relatives à ce poste sont tombées à 1,437 millions, contre 1,687 millions l'année précédente. Cependant on a imputé 212 millions de dépenses au compte d'équipement de la défense. Ce compte extra-budgétaire est constitué de la façon suivante: chaque fois que le Canada envoie à un membre de l'O.T.A.N. des armes ou de l'équipement qui appartenaient à l'armée avant 1950, on crédite le compte de la valeur estimative de telles fournitures, et les fonds ainsi accumulés peuvent servir à l'achat de fournitures pour les forces armées du Canada.

On a décidé de liquider ce compte cette année, si bien qu'une partie correspondante des dépenses de la défense nationale lui fut

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Tableau II

Dépenses budgétaires fédérales et excédents, 1953-54 à 1958-59¹

(en millions de dollars)

| | 1953-1954 | 1954-1955 | 1955-1956 | 1956-1957 | 1957-1958 | 1958-1959 | Différence de 1958-59 sur 1957-58 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------------------------|
| Dette publique..... | 495.7 | 502.3 | 514.3 | 534.1 | 567.4 | 644.4 | + 77.3 |
| Intérêts sur la dette..... | 476.1 | 477.9 | 492.6 | 520.2 | 539.2 | 604.4 | — |
| Subventions aux provinces..... | 341.0 | 359.0 | 350.9 | 395.4 | 382.7 | 467.2 | + 84.5 |
| Indemnités en vertu des accords fiscaux..... | 316.0 | 334.7 | 327.5 | 373.5 | 360.7 | 431.9 | — |
| Défense nationale ² | 1,253.8 | 1,684.9 | 1,766.2 | 1,779.9 | 1,683.6 | 1,432.4 | -251.2 |
| Santé et bien-être: | | | | | | | |
| Pensions aux vieillards, aveugles, invalides ³ | 362.1 | 377.4 | 395.7 | 409.6 | 513.6 | 610.4 | — |
| Allocations familiales..... | 350.1 | 366.5 | 382.5 | 397.5 | 437.9 | 474.9 | — |
| Assurance-chômage ⁴ | 57.9 | 60.0 | 60.5 | 74.3 | 78.5 | 95.6 | — |
| Subventions à l'hygiène..... | 29.2 | 31.6 | 33.5 | 36.3 | 34.6 | 46.0 | — |
| Anciens combattants..... | 238.7 | 240.1 | 248.5 | 251.5 | 277.2 | 290.8 | — |
| Assurance-hospitalisation..... | — | — | — | — | — | 57.8 | — |
| Autres..... | 28.0 | 28.6 | 29.1 | 33.5 | 38.4 | 42.0 | — |
| Total..... | 1,066.0 | 1,104.2 | 1,149.8 | 1,203.3 | 1,380.0 | 1,617.5 | +237.5 |
| Ressources et développement: | | | | | | | |
| Pêcheries..... | 9.3 | 11.2 | 12.4 | 13.8 | 16.4 | 18.4 | — |
| Agriculture..... | 108.4 | 81.8 | 88.2 | 84.6 | 94.7 | 166.5 | — |
| Mines et relevés techniques..... | 38.5 | 43.7 | 38.2 | 35.9 | 36.1 | 45.7 | — |
| Nord canadien et ressources nationales..... | 19.1 | 20.2 | 24.6 | 37.0 | 49.1 | 75.0 | — |
| Conseil national des recherches ⁵ | 28.1 | 30.7 | 35.1 | 40.9 | 43.2 | 51.6 | — |
| Total..... | 203.5 | 187.6 | 198.5 | 212.2 | 239.0 | 357.2 | +118.2 |
| Travaux publics..... | 115.0 | 130.8 | 142.1 | 165.3 | 206.0 | 211.9 | + 5.9 |
| Transports et communications: | | | | | | | |
| Postes..... | 113.6 | 123.6 | 127.4 | 140.0 | 153.3 | 157.9 | — |
| Services de transport..... | 109.3 | 122.2 | 124.0 | 146.6 | 171.1 | 245.0 | — |
| Total..... | 222.9 | 245.8 | 252.3 | 286.6 | 324.4 | 402.9 | + 78.5 |
| Autres départements et dépenses: | | | | | | | |
| Affaires extérieures..... | 45.7 | 43.8 | 44.9 | 60.2 | 60.2 | 76.1 | — |
| Justice et gendarmerie..... | 48.8 | 51.9 | 53.9 | 62.4 | 67.3 | 77.1 | — |
| Perception des impôts..... | 40.9 | 55.0 | 56.1 | 61.8 | 67.7 | 69.5 | — |
| Citoyenneté et immigration..... | 25.5 | 28.0 | 32.3 | 44.5 | 52.4 | 54.0 | — |
| Finances..... | 23.1 | 24.2 | 28.6 | 33.5 | 42.6 | 50.6 | — |
| Commerce..... | 16.5 | 17.5 | 36.5 | 55.4 | 56.9 | 64.9 | — |
| Radio-Canada..... | 25.0 | 29.2 | 31.2 | 39.3 | 43.0 | 62.1 | — |
| Contribution à la caisse des pensions ⁶ | 54.4 | 37.4 | 31.5 | 121.4 | 78.1 | 37.6 | — |
| Réserves pour pertes sur ventes d'actifs..... | 50.0 | — | — | 50.0 | — | — | — |
| Entreprises de l'État..... | 8.7 | 37.0 | 7.1 | 11.6 | 35.7 | 55.0 | — |
| Divers..... | 43.7 | 44.2 | 39.8 | 54.8 | 170.2 | 83.0 | — |
| Total..... | 392.3 | 368.2 | 359.5 | 594.9 | 673.9 | 629.9 | - 44.0 |
| Dépenses totales ⁷ | 4,689.4 | 4,582.8 | 4,736.0 | 5,171.7 | 5,457.4 | 5,763.4 | +306.9 |
| Excédents ⁷ | — | — | — | 306.4 | — | — | — |

1. Source: Documents budgétaires, publiés en annexe aux discours annuels sur le budget.

2. Comprend les dépenses du ministère de la Production de Défense.

3. Y compris les versements de la caisse de sécurité de la vieillesse.

4. Ne comprend que la participation du gouvernement fédéral, à l'exclusion des cotisations, y compris l'assistance chômage à partir de 1956-57.

5. Comprend la Commission de Contrôle de l'Énergie Atomique.

6. Comprend, en plus des versements ordinaires, des versements exceptionnels de 98 millions en 1951-52, de 25 millions en 1952-53 et de 38 millions en 1953-54, pour réduire le déficit de la caisse de retraite. En 1956-57, en plus du montant ordinaire, comprend un versement spécial de 40.8 millions, et une somme de 50 millions utilisée à réduire le déficit actuariel. En 1957-58, versement spécial de 44.3 millions.

7. Compte tenu des opérations de la caisse de sécurité de la vieillesse.

imputée, plutôt qu'au budget. En somme, si les dépenses apparentes ont diminué de 250 millions, les dépenses réelles au titre de la défense nationale sont restées, en 1958, presque au niveau de celles de 1957.

Le coût de la sécurité sociale s'est accru considérablement. Il représente maintenant tout près de 30 p.c. des dépenses de l'État. Les augmentations du montant des allocations familiales et des pensions de vieillesse sont sans doute responsables d'une partie de l'accroissement des prestations distribuées. Le coût du programme d'assurance-hospitalisation mis en vigueur en 1958 a été de près de 60 millions de dollars et devrait s'accroître considérablement dans les années à venir. Il semble évident que, d'ici un an, la sécurité sociale deviendra le principal poste des dépenses de l'État.

Les deux postes les plus importants du budget, après la défense nationale et la sécurité sociale, sont d'ordre financier: il s'agit du service de la dette et des subventions aux provinces. Ces deux postes s'accroissent d'une façon importante, le premier de 14 p.c., et le second de 22 p.c. L'intérêt moyen sur la dette et le montant de la dette non échue ont augmenté assez sensiblement au cours de 1958, et la conversion des titres va sûrement entraîner des dépenses d'intérêt encore plus élevées au cours de l'année prochaine.

Les subventions aux provinces se sont élevées en raison de deux démarches: d'une part le gouvernement fédéral a décidé de verser des subventions de développement aux Provinces Maritimes dont l'économie est l'objet de craintes assez graves, et d'autre part l'État central a admis que le taux d'impôt sur les revenus des particuliers, qui sert de base au calcul des droits de location fiscale des provinces, serait porté de 10 à 13 p.c. Voilà pourquoi, en période de régression des recettes d'impôt sur les revenus, les indemnités versées aux provinces ont augmenté.

Les dépenses relatives aux ressources naturelles se sont accrues encore davantage, c'est-à-dire de près de 50 p.c. La plus grande partie de l'augmentation vient des travaux entrepris dans les parcs nationaux et le Grand-Nord par le ministère du Nord et des Ressources nationales, et surtout de la nouvelle politique agricole du gouvernement: on a commencé, en effet, à distribuer des subsides (1 dollar par acre jusqu'à concurrence de 200 dollars) aux

fermiers de l'Ouest. D'autre part, l'Office de Stabilisation des Prix agricoles et la Caisse d'Urgence des Terres des Prairies ont encouru des déficits importants.

Au chapitre des travaux publics, on ne relève aucune augmentation globale significative des dépenses. Il est clair que l'effort qu'a entrepris l'État pour combattre la récession n'a pu déboucher dans cette direction. Au contraire, des travaux considérables ont été entrepris par le ministère des Transports pour la construction d'aéroports et de navires.

Les autres ministères ont presque tous augmenté plus ou moins leurs dépenses pour une multitude de raisons, que le peu d'importance absolue des sommes justifie de laisser de côté dans ce texte.

On notera cependant que deux postes ont été brutalement dégonflés pour contrebalancer en partie le haut niveau de dépenses que nous avons constaté ailleurs. La somme de 100 millions donnée au Conseil des Arts en 1957 ne revient plus au budget, et la contribution de l'État à la Caisse des Pensions tombe de plus de la moitié, les sommes spécialement affectées au cours des années précédentes pour faire face, entre autres, aux augmentations de salaires, n'étant plus nécessaires.

* * *

Le déficit budgétaire est monté de 38 millions de dollars en 1957-58 à 617 millions en 1958-59. C'est le déficit le plus élevé depuis la guerre; d'autre part, le dégonflement des dépenses du ministère de la Défense nationale, par le moyen que l'on sait, empêche le déficit déclaré d'être comparable à celui des années précédentes. En utilisant les mêmes méthodes comptables, le déficit pour l'année écoulée aurait dépassé 800 millions de dollars, c'est-à-dire près de 16 p.c. des recettes courantes.

Jamais, jusqu'à maintenant, on n'a vu aussi clairement fonctionner le système du budget anti-cyclique. Il est clair cependant que le gouvernement a surtout compté sur l'augmentation des transferts et des prestations de sécurité sociale pour favoriser la reprise et que les travaux publics, dans le sens large, n'ont reçu qu'une place secondaire. C'est dans les opérations extra-budgétaires que nous allons retrouver les principales des initiatives prises par l'État pour accélérer la reprise des activités de construction.

COMMENTAIRES

Tableau III

État des opérations financières du gouvernement fédéral
au cours de l'exercice 1958-59

(en millions de dollars)

| | | | |
|--|--------------|---|---------------|
| <i>Dépenses budgétaires</i> | 5,387.4 (B) | <i>Revenus budgétaires</i> | 4,770.8 (A) |
| | | Déficit | 616.6 (A—B) |
| <i>Prêts, avances et placements</i> | | <i>Remboursements de prêts</i> | |
| Société centrale d'Hypothèque et de Logement..... | 335.9 | Gouvernements étrangers..... | 56.6 |
| National Canadien..... | 207.3 | Fonds de la production de défense..... | 20.5 |
| Voie maritime du Saint-Laurent..... | 107.1 | Autres..... | 25.5 |
| Prêts et prix agricoles..... | 64.7 | | 102.6 (D) |
| Northern Ontario Pipeline | 42.0 | | |
| Gouvernements provinciaux..... | 25.6 | Excédents des prêts sur les remboursements ... | 779.5 (C—D) |
| Ports nationaux..... | 20.8 | | |
| Commission d'énergie du Nord canadien..... | 19.7 | | |
| Pays du plan de Colombo..... | 18.8 | | |
| Autres..... | 39.9 | | |
| | 882.1 (C) | | |
| <i>Autres sources de sortie de caisse</i> | | <i>Autres sources d'entrées de caisse</i> | |
| Part non amortie du déficit des pensions..... | 326.3 | Fonds de pension et assurances gérées par l'État..... | 522.9 |
| Comptes spéciaux de Défense..... | 218.0 | Augmentation nette des dettes à vue et à demande..... | 83.5 |
| Frais non amortis d'émission de titres de la dette..... | 72.1 | Rentes sur l'État..... | 57.7 |
| Autres..... | 23.2 | Autres..... | 108.7 |
| | 639.6 (F) | | 772.8 (E) |
| Excédents des autres entrées sur les autres sorties de caisse | 133.2 (E—F) | | |
| <i>Échéances ou conversions de dettes</i> | 7,973.0 (I) | | |
| Total des besoins financiers (G = B + C + F + I)..... | 14,882.1 (G) | Total des recettes de caisse (H = A + D + E)..... | 5,646.2 (H) |
| | | Déficit financier | 9,235.9 (G—H) |

Couverture du déficit financier

| | |
|---|----------|
| Émission de titres de la dette..... | 9,286.0 |
| Ventes de titres détenus par les comptes de l'État ¹ | 115.8 |
| — Déficit financier..... | —9,235.9 |
| | 165.9 |
| Augmentation de l'encaisse du Receveur général..... | 165.5 |

1. Non comprises les ventes de la Commission d'assurance-chômage et comprenant 129 millions de titres émis par l'État pour rembourser un emprunt à New-York que le gouvernement avait par ailleurs racheté.

En fait, comme on peut le constater au tableau III, les prêts et avances de l'État ont atteint un niveau inusité en 1958-59, soit près de 900 millions de dollars. La Société centrale d'Hypothèque et de Logement a reçu 336 millions de dollars pour faire des prêts à la construction domiciliaire qui, grâce à cette initiative, a repris en flèche. Le National Canadien, la voie maritime du Saint-Laurent, le Conseil des Ports nationaux et le Northern Ontario Pipe-Line ont emprunté ensemble près de 400 millions de dollars, dans le cadre des projets de renouvellement et de l'expansion des moyens de transport. L'excès des prêts totaux sur les remboursements a atteint près de 800 millions, partiellement compensé par un excès des autres entrées de caisse sur les autres sorties.

Ces derniers postes se présentent d'une façon très complexe cette année en raison, d'une part, de la sortie de caisse correspondant à l'élimination du compte spécial de l'équipement de défense et, d'autre part, d'un changement dans la comptabilisation du fonds de pension des fonctionnaires qui fait apparaître une somme de 326 millions de dollars dans les sorties et dans les entrées de caisse.

Prêts nets moins autres entrées nettes de caisse se montent à 646 millions de dollars. Les besoins financiers de l'État (non compris les opérations de la dette) atteignaient donc cette première somme, et le montant du déficit budgétaire, c'est-à-dire, au total 1,263 millions de dollars. L'État devait faire un effort sérieux pour trouver sur le marché les sommes qui lui manquaient et reconduire la dette qui venait à échéance; on sait qu'en outre, il fut décidé de convertir les deux tiers environ de la dette non échue de façon à reculer des échéances qui devenaient singulièrement proches.

Dans ces conditions, l'État a émis pour plus de 9 milliards de dollars de titres de la dette publique au cours de l'année, ce qui dépasse tout ce qu'on a pu voir jusque-là. Pour couvrir les besoins financiers, on a accru le montant de la dette non échue de 1,313 millions de dollars, c'est-à-dire d'un peu plus qu'il n'en fallait. D'un seul coup, on a donc augmenté la valeur des titres d'État en circulation de plus de 9 p.c.

En fait, cependant, les liquidités mises à la disposition de l'État dépassent cette somme. Probablement — encore qu'il soit difficile de prêter ici des intentions précises — le gouvernement a-t-il jugé

nécessaire de s'assurer d'un volant additionnel lorsque les déficits s'accumulaient et a recouru à un procédé assez astucieux. Il a rappelé l'emprunt fait aux États-Unis par le gouvernement canadien en 1948. Pour rembourser les créanciers américains des 150 millions qu'on leur avait empruntés, le gouvernement a émis un montant correspondant de titres sur le marché canadien. Il ne s'agissait donc que d'une conversion. Mais le principal créancier «américain» était précisément le gouvernement canadien lui-même, qui avait racheté les titres jusqu'à concurrence de 129 millions de dollars. En somme, le gouvernement a émis des titres pour se rembourser lui-même, et a ainsi obtenu des liquidités supplémentaires. La dette non échue, entre les mains du public, s'est, en fait, accrue de 1,313 millions de dollars + 129 millions, soit 1,429 millions de dollars.

* * *

On peut rapidement résumer les opérations de cette extraordinaire année de 1958. Des objectifs à long terme de développement et de sécurité sociale se sont combinés avec une politique anti-cyclique de l'État pour provoquer un énorme déficit de caisse. L'État a dû emprunter des sommes considérables sur le marché et semble être venu très près d'épuiser son crédit (au moins aux taux d'intérêts accordés). Indiscutablement, la politique suivie a fortement contribué au relèvement de l'économie. On aura vu, cependant, ailleurs qu'un tel succès du point de vue des finances publiques a eu, dans le domaine monétaire, des conséquences pleines de danger pour l'équilibre des prix¹.

* * *

Le budget présenté par M. Fleming le 9 avril, répond, à la normande, aux inquiétudes qui sont apparues à l'égard de l'inflation.

Le ministre prévoit une augmentation des dépenses de l'ordre de 458 millions de dollars. Alors que la reprise s'affirme, et après les dépenses de l'année précédente, c'est beaucoup. Sans doute; le ministre souligne-t-il que près de la moitié de cet accroissement vient de ce que les dépenses afférentes à la défense nationale reviennent à leur niveau d'antan. Mais c'est à peine une excuse. Pour

1. Voir *L'Actualité Économique*, janvier-mars 1959, pp. 650 et suivantes.

réduire coûte que coûte le déficit en 1958-59, on a puisé dans la caisse de l'équipement de la défense; et la poule aux œufs d'or ayant été brutalement occise, on est bien forcé de revenir aux volatiles de type courant.

Une autre partie de l'excédent viendra de l'application à une année complète des programmes d'assurance-maladie.

Si aucun nouvel impôt n'avait été déclaré, le déficit budgétaire aurait atteint en 1959-60 un montant supérieur à celui de l'année antérieure, soit 680 millions de dollars. M. Fleming a suggéré que les besoins financiers nets de l'État — en incluant les besoins extra-budgétaires — auraient ainsi dépassé 1,050 millions, à financer par de nouvelles émissions de titres de la dette.

L'opération ne pouvait être envisagée. Déjà l'an dernier le système bancaire a dû absorber l'essentiel des émissions nouvelles, avec comme résultat de faire monter la masse monétaire d'un montant correspondant, et de précipiter les craintes d'inflation. Cette année, les banques vendent leurs titres sur le marché à des cours de plus en plus bas, pour pouvoir faire face aux demandes de crédit que la reprise entraîne.

Si l'État avait voulu vendre encore 1,100 millions de dollars de titres, il lui aurait fallu compter à peu près exclusivement sur un accroissement de la masse monétaire et encore lui aurait-il fallu consentir des taux d'intérêt croissants. L'expérience de l'emprunt de mai 1959 du National Canadien est d'ailleurs révélatrice. Offerts à un taux de rendement voisin de $5\frac{1}{4}$ %, garantis par l'État, les titres ont longtemps traîné, et une partie importante a dû être achetée par la Banque du Canada.

Des augmentations d'impôt s'imposaient pour réduire du même coup le déficit budgétaire et l'accentuation de l'inflation. On trouvera la liste de ces augmentations au tableau IV.

On a laissé de côté les variations mineures qui se prêtent mal à la mise en tableau, et les modifications du tarif des douanes sur lesquelles nous aurons à revenir.

Il ressort clairement du tableau que les modifications les plus importantes ont trait aux impôts qui servent à alimenter la caisse de la sécurité de la vieillesse. Les taux antérieurs étaient de 2 p.c. du revenu imposable des particuliers jusqu'à concurrence de 60 dollars, 2 p.c. des revenus des compagnies et 2 p.c. ajoutés à la

COMMENTAIRES

Tableau IV

Modifications des taxes et impôts au budget de 1959-60

| Taxe ou impôt | Modifications des taux généraux | Modifications des taux applicables à la caisse de sécurité de la vieillesse |
|--------------------------------------|--|---|
| Impôt sur le revenu des particuliers | Revenus imposables inférieurs à 3,000 dollars: aucun changement Revenus imposables supérieurs à 3,000 dollars: + 2 p.c. à partir du 1 ^{er} juillet | +1 p.c. jusqu'à un maximum de 90 dollars, à partir du 1 ^{er} juillet |
| Impôt sur le revenu des sociétés | Revenus supérieurs à 25,000 dollars: +2 p.c. à partir du 1 ^{er} janvier 1959 | +1 p.c. à partir du 1 ^{er} janvier 1959 |
| Impôt sur les successions | Aucun changement | |
| Taxe de vente | | +1 p.c. à partir du 10 avril |
| Droit d'accise | Spiritueux: +1 dollar le gallon à partir du 10 avril | |
| Taxe d'accise | Cigarettes: +1 dollar par 1,000 unités Cigares: +1 dollar par 1,000 unités | |

Rapport prévu de l'accroissement des taxes et impôts

(en millions de dollars)

| | 1959-60 | Année complète |
|--|---------|----------------|
| Impôt général sur le revenu des particuliers..... | 25 | 45 |
| Impôt général sur le revenu des sociétés..... | 32 | 56 |
| Droits et taxes d'accise..... | 42 | 46 |
| Impôts et taxes pour la caisse de sécurité de la vieillesse..... | 143 | 196 |
| | 242 | 343 |

taxe de vente. L'augmentation proposée équivaut à 50 p.c. des anciens taux. On espère ainsi éliminer complètement le déficit de la caisse d'ici deux ans. Les relèvements n'entrant pas tous en vigueur le 10 avril, la caisse de la sécurité de la vieillesse accusera encore un déficit de 42 millions de dollars en 1959-60, que le Ministre a suggéré de faire porter par le budget de l'année suivante.

Quoi qu'il en soit, après manipulations des comptes et relèvement de l'impôt, le ministre des Finances évalue à 393 millions le prochain déficit budgétaire et à 850 millions de dollars les besoins de l'État, à financer par l'emprunt. C'est moins que l'année dernière, mais c'est encore beaucoup, compte tenu de l'état du marché des obligations. On ne peut qu'espérer que la reprise

sera à ce point rapide que les revenus de l'État augmenteront plus que prévu. On pourrait autrement assister à une nouvelle augmentation de la masse monétaire.

* * *

Dans le domaine des douanes, le gouvernement a continué à poursuivre sa politique de simplifier le tarif et de réorganiser la protection accordée à l'économie canadienne. On avait déjà signalé l'an dernier les principales caractéristiques de cette politique.

L'effort principal a porté cette année sur l'établissement de tarifs plus élevés sur les fruits et légumes pendant la saison d'été, ou sur l'extension de la période d'application des droits saisonniers. On a aussi négocié une hausse des droits applicables aux tissus de laine, contre une baisse des droits de divers produits (sherry, porto, parfums, etc.). Enfin, on s'est appliqué à définir la machinerie «d'une catégorie ou espèce» non fabriquée au Canada. Le problème est de taille. La machine qui n'est pas de cette catégorie est souvent taxée à l'importation. Les autres entrent en franchise ou payent des droits faibles. Or au fur et à mesure que la machinerie devient plus complexe, un tel critère de différenciation perd de sa signification. On a donc décidé cette année d'ouvrir six postes de machinerie s'appliquant à des importations qui font concurrence à la production canadienne.

En somme, le revirement déjà constaté dans le sens d'un protectionnisme mitigé se poursuit.

* * *

À la fin de ce commentaire, il n'est peut-être pas inutile de formuler une remarque qui apparaît pour la première fois dans cette série de commentaires sur les finances fédérales, mais qui s'en est graduellement dégagée.

On comprend fort bien que pour des raisons de bienséance politique, les ministres des finances se sentent contraints de manipuler les comptes budgétaires et extra-budgétaires de façon à faire apparaître des déficits et des surplus budgétaires aussi faibles que possible. L'opinion publique accorde une attention considérable

et une valeur symbolique à ces résidus partiels, sans tenir compte du fait qu'ils ne révèlent qu'une part des opérations de l'État.

Un surplus de 300 à 400 millions apparaît-il? Un ministre, qui, pour une raison ou pour une autre ne veut pas ou ne croit pas devoir réduire les impôts, fera passer une cinquantaine de millions dans la réserve pour perte sur vente d'actifs ou fera une dotation spéciale à la réserve actuarielle du fonds des pensions. Le déficit s'annoncera-t-il grand? On reportera le paiement du déficit de la caisse de sécurité de la vieillesse à une année subséquente, ou on utilisera les fonds accumulés dans divers comptes extra-budgétaires, pour éviter autant que possible de se faire accuser de mauvaise administration.

Il n'en demeure pas moins que les comptes de l'État cessent d'être comparables d'une année à l'autre. Il faut un travail démesuré pour rétablir la comparabilité. On admettra volontiers que les ministres ne peuvent se passer de telles manipulations. Mais n'est-il pas possible d'espérer que le «livre blanc» publié en même temps que le budget comporte (en toute dernière page au besoin) une réconciliation des budgets des trois ou quatre dernières années, à partir d'une même méthode comptable?

Jacques PARIZEAU

Finances provinciales 1959

À première vue, la récession semble n'avoir aucunement affecté les finances provinciales, puisque entre 1957-58 et 1958-59, comme on le constate au tableau I, les recettes se sont accrues de quelque 33.6 millions de dollars, soit une hausse de plus de 6 p.c. La hausse de l'année précédente cependant s'était révélée beaucoup plus importante, mais si l'on enlève la subvention de péréquation intervenant cette année-là pour la première fois (37.5 millions), on se retrouve avec des chiffres assez voisins, à condition de tenir compte aussi de la majoration considérable de cette subvention en 1958-59, par rapport à l'année précédente.

En effet plus de la moitié de l'accroissement de recettes provient de cette source. La raison fondamentale paraît être non pas l'élargissement de l'assiette fiscale, ni une amélioration sensible des revenus de la population, mais une modification à la loi fédérale de l'impôt sur le revenu. On se rappelle que la subvention fédérale